

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance
du 25 novembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Lagarde



Délibération n° 03-03 du 25 novembre 2021

POLITIQUE CULTURELLE – PRATIQUES AMATEURES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT – CONVENTIONS – AVENANT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention financière relative à la subvention de fonctionnement 2021 conclue avec l'EPIC La cité de la musique-Philharmonie de Paris,

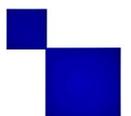
Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre du soutien aux projets dans le cadre du schéma Cap'Amateurs les subventions de fonctionnement suivantes :

- 15 000 euros à l'association Compagnie Pasarela, pour son projet Saisir au passage et ses constellations
- 10 000 euros à l'association Garde Robe, pour son projet Utopies préhistoriques
- 15 000 euros à l'EPIC La cité de la musique-Philharmonie de Paris pour son projet Démon
- 10 000 euros à l'EPCC Maison des pratiques artistiques et amateurs, pour le projet Azimut
- 6 000 euros à l'association Jocus, pour son projet Parcours artistiques Monde ;

- ALLOUE au titre du soutien aux projets dans le cadre du schéma Cap'Amateurs une subvention d'investissement de 6 000 euros à la commune de Bobigny pour son conservatoire Jean Wiener, pour son projet Expressions du monde ;



- ALLOUE au titre de projets d'art dans l'espace public, une subvention de fonctionnement de 4 000 euros à l'association JOY pour le projet « JOY-Parcours d'œuvres sur panneaux publicitaires en seine-Saint-Denis » ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les organismes suivants :

- Association Garde Robe
- EPCC « Maison des Pratiques artistiques et amateurs » ;

- APPROUVE l'avenant à la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'EPIC La cité de la musique-Philharmonie de Paris ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.